



Compte-rendu du COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 28 MARS 2017 Point sur la situation de la DRFiP des Hauts-de-France et du département du Nord

Le dialogue, enfin !!

Après lecture de la motion intersyndicale et des déclarations liminaires (celle de **F.O.-DGFIP** en copie), le Président a ouvert la séance et procédé à l'examen de l'ordre du jour.

L'ordre du jour du CTL était le suivant

1 – Approbation des procès-verbaux des CTL :

- 25 novembre 2016 ;
- 5 décembre 2016 ;
- 13 décembre 2016 ;
- 22 décembre 2016
- 10 janvier 2017 ;
- 19 janvier 2017.

2 – Point sur la situation de la DRFiP des Hauts-de-France et du département du Nord.

I-Emplois

II- Aménagement des structures et du réseau

III- Expérimentations

IV-Conditions de vie au travail

1 – Approbation des procès-verbaux des CTL :

Vote :

Abstention : CGT/SOLIDAIRES /SNAFIP UNSA

Contre : **F.O.-DGFIP**

F.O.-DGFIP a voté contre l'approbation des PV. En effet, pour la séance du 13 décembre, le DRFiP de l'époque Monsieur Pineau a évoqué un «envahissement du CTL» pour justifier son refus d'entendre les collègues nommés experts. Pour **F.O.-DGFIP**, le refus des experts est une première et constitue un recul dans le dialogue social et une marque de mépris des agents.

Pour la séance du 19 janvier 2017 , le DRFiP a précisé « qu'il n' y a qu'un poste de C supprimé au SIP de Grand Lille Est , alors qu'il existe un excédent relatif de trois sur ce service ».

F.O.-DGFIP s'insurge contre de tels propos. Le manque de personnel et la surcharge de travail ont été de nombreuses fois dénoncés, notamment dans les cahiers revendicatifs, par les agents de ce service en grande souffrance, tant à l'accueil, à l'assiette et au recouvrement qu'au niveau de l'encadrement.

2 – Point sur la situation de la DRFiP des Hauts-de-France et du département du Nord.

I-Emplois

F.O.-DGFIP a dénoncé dans sa liminaire les 74 nouvelles suppressions (1 200 depuis 2004, soit le quart des effectifs de la Direction) et qui ciblent par ailleurs exclusivement les catégories B et C. Si on ajoute les 200 emplois listés par les cahiers revendicatifs , il manque au moins 275 emplois pour travailler correctement.

Sur la présentation des effectifs dans le département , **F.O.-DGFIP**, aurait souhaité disposer d'éléments de comparaison, par exemple les moyennes nationales, notamment concernant la répartition des emplois par famille de services ainsi que sur celle des emplois par catégories.

La présentation donnée ne reflète pas la situation actuelle alarmante et urgente du département, et ne permet pas de comparer les effectifs par rapport à la charge de travail.

Les documents précisent que le « taux d'effort » de la DRFiP du Nord est comparable au taux dans d'autres départements.

Pour **F.O.-DGFIP**, cette présentation n'a pas de sens. En effet, le Nord est le département de province le plus peuplé, avec une population socialement et économiquement très fragilisée et une démographie qui augmente. Le Nord connaît les contraintes propres aux départements frontaliers. De nombreuses missions sont exercées par le Nord pour d'autres départements ou pour la Direction Générale (CEL, CPS, etc ...)

De plus, **F.O.-DGFIP** souligne que certains services sont au bord de la rupture. Les missions du Service Facturier, par exemple, seront transférées le 1 janvier 2018 alors que les emplois sont supprimés dès le 1^{er} septembre 2017. La DRFiP doit donc exiger de la centrale le maintien des 21 emplois (12 SFACT et 9 CSP CHORUS) dans les emplois de la DRFiP en 2017.

Si ces emplois ne sont pas comblés, il sera impossible pour ce service de fonctionner, sauf à monopoliser l'équipe de renfort, (EDR) alors que de nombreux services du 591 en auront cruellement besoin de septembre à décembre. D'ailleurs, l'EDR ne dispose pas de suffisamment de collègues formés à Chorus dépense ainsi que la Direction l'a elle-même souligné en séance.

Par ailleurs, **F.O.-DGFIP** a dénoncé le fait que des collègues d' autres divisions soient contraints de venir renforcer le SFACT. Pour **F.O.-DGFIP**, il s'agit d'une équipe de renfort déguisée, bien sur sans indemnisation des collègues.

F.O.-DGFIP a demandé que les collègues du SFACT ne soient pas pénalisés pour les vacances de fin d'année, le directeur du pôle ressource a reconnu qu'ils y ont droit comme les autres collègues.

Par contre, la direction prévoit de bloquer les mutations locales du SFACT au 1^{er} septembre (décalage au 1^{er} janvier). **F.O.-DGFIP** combattra ces méthodes, qui d'une part ne sont pas réglementaires, et d'autre part pénaliseront les autres services de la Résidence

direction (collègues B) et de la Résidence Lille (collègues C) qui ne verront pas les collègues arriver pendant 4 mois !

II- Aménagement des structures et du réseau (ASR)

Avant de faire des propositions d'aménagement 2018 il nous semble logique de s'assurer des conséquences des opérations déjà engagées depuis 2012 et d'ailleurs non achevées pour ce qui concerne 2017. Concernant les restructurations, **F.O.-DGFIP** a donc demandé au cours des débats (ainsi que dans nos propos liminaires) un moratoire sur l'ASR

Depuis 2012 , **F.O.-DGFIP** a toujours voté contre les restructurations en CHSCT comme en CTL. Ces restructurations éloignent le service de l'utilisateur et serviront à justifier les futures suppressions d'emplois.

Les restructurations n'ont abouti jusqu'à présent qu'à un démantèlement du réseau et à une dégradation des conditions de travail des collègues.

Par exemple, le CFP de Marcq en Baroeul subit une pénurie d'effectifs depuis la fermeture du CFP de Lambersart.

La fusion des CFP de Maubeuge a abouti de même à une situation très compliquée, avec une concentration d'un grand nombre de budgets gérés par une équipe restreinte et nettement insuffisante.

Concernant la fusion des SIP et SIE de Tourcoing, beaucoup de zones d'ombres subsistent et la gestion immobilière du projet n'est pas aboutie.

F.O.-DGFIP redemande, comme à chaque séance de CHSCT, la consultation systématique de l'ISST (Inspecteur santé sécurité au travail) avant toute restructuration.

Des projets aboutis doivent être communiqués aux Organisations syndicales (plans, étude réelle de l'impact sur les conditions de travail...) AVANT le début des travaux.

F.O.-DGFIP demande d'ailleurs une participation de l'ISST aux CTL restructurations.

La concertation des collègues doit être réelle ; trop souvent la direction présente aux collègues les restructurations envisagées comme inévitables.

En 2016 , les trésoreries de Saint Pol sur Mer, de Pont à Marcq et d'Anzin ont pourtant été sauvées grâce à la mobilisation des collègues, des élus locaux et des organisations syndicales.

A la demande de l'intersyndicale, et après une suspension de séance, la DRFIP a accepté de suspendre le projet de transfert de l'enregistrement aux SPF de la cité et donc d'arrêter les travaux. En effet, ce projet a été mené sans concertation suffisante des collègues (dernière réunion le mercredi avec une poignée d'agents présents !).

Des inquiétudes subsistent , par exemple l'installation des collègues, les retards dans les différents SFP, l'application FIDJI, l'archivage etc.

Aucun élément détaillé n'avait été donné en CHSCT ou CTL.

F.O.-DGFIP a par ailleurs dénoncé la gestion catastrophique de la spécialisation de la trésorerie d'Anzin. L'accueil fiscal de Valenciennes est déjà engorgé ; les usagers sont privés d'un service de proximité. Un flou demeure pour les collègues , les usagers et les élus locaux sur la portée et les modalités de « l'accueil fiscal de proximité » alors que le dossier a pourtant été débattu pour la première fois il y a plus d'un an en mars 2016 !

La DRFIP précise que la modalité retenue pour l'accueil de proximité est «peu usitée au niveau national » et a parlé de trésorerie «hybride»(!!!)

F.O.-DGFIP exige que la DRFIP corrige sa copie et demande le retour à une trésorerie mixte de pleine compétence à Anzin et se demande encore, de même d'ailleurs que les agents, élus et usagers, quel a été l'intérêt d'une telle restructuration.

En ce qui concerne 2018, le DRFIP a annoncé que le «point de sortie» était fixé au 19 juin. Dans l'attente, il s'est engagé à ne proposer que quelques mesures d'ampleur limitée, à condition, par ailleurs, que celles-ci aient un sens. **Par contre, il ne proposera aucune fermeture de site.**

III- Expérimentations

Neuf expérimentations locales sont encore en cours à la DRFIP du Nord :

- le recouvrement des créances de la DIRCOFI Nord par le PRS de la DRFIP du Nord.
- la révision des valeurs locatives des locaux à usage d'habitation
- travail à distance
- cellule quitus
- caisse sans numéraire
- service d'appui au réseau (SAR)
- compétences croisées
- accueil personnalisé sur rendez-vous
- centre de contact

F.O.-DGFIP a rappelé son opposition à toute participation zélée de la DRFIP Nord aux expérimentations. Notre département est suffisamment fragilisé par le manque d'effectifs conjugué à une population précarisée qui a besoin de services publics de proximité. Ainsi, l'accueil sur rendez-vous rompt l'égalité de traitement des usagers et ne répond pas à la mission de service public. En effet, un usager ayant pris rendez-vous sur Internet ou via le centre de contact (payant!!!) sera reçu à l'accueil avant un usager n'ayant pas accès à Internet ou n'ayant pas les moyens d'appeler un numéro payant.

Concernant le SAR, **F.O.-DGFIP** s'est exprimé en détail lors du CTL de septembre, et condamne une monopolisation de 5 collègues d'équipe de renfort qui seraient très utiles dans les services du 591.

En ce qui concerne l'accueil personnalisé sur rendez-vous, **F.O.-DGFIP** souhaite que la mise en place de l'expérimentation s'opère après la campagne IR.

L'expérimentation de la caisse sans numéraire pose question avec la suppression des P109 en numéraire (paiement pour un autre poste comptable). Là aussi il s'agit d'une rupture d'égalité entre les usagers, certains publics n'ont pas de carte bancaire ou de chéquier.

Suite aux échanges, le Directeur a convenu qu'il y avait suffisamment d'expérimentations en cours dans le département. Il s'est donc engagé à ce qu'un point régulier soit fait ainsi qu'à un moratoire.

IV-Conditions de vie au travail

La Direction communiquera régulièrement sur la réalisation des 26 engagements pris en CHSCT.

Nous avons noté, en déclaration liminaire une augmentation constante des arrêts maladies, de l'écrêtement et du recours au CET.

F.O.-DGFIP a demandé un détail sur le TBVS (Tableau de Bord de Veille Sociale) des arrêts maladies service par service ; la direction a répondu que la ventilation était la même que sur le tableau des emplois. **F.O.-DGFIP** a alerté la Direction sur la situation de certains services qui connaissent un turn-over important, parfois signe de difficultés en terme de risques psycho-sociaux.

En conclusion, si des avancées sont à noter concernant le dialogue social (moratoire sur le transfert de l'enregistrement aux SPF de la cité, pas de fermeture de site en 2018, engagements CHSCT...) **F.O.-DGFIP** restera exigeant et vigilant sur les engagements pris , notamment en terme d'emplois et d'amélioration des conditions de travail.